



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 28/09/2020

L'an deux mille vingt le lundi vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 2 - Opération Mobive.H.A SDEE47

Présents :

Madame LUGUET **Maire**

Monsieur LAFUENTE, Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Madame MANDEIX, Monsieur LUNARDI, Madame FAVARD, Monsieur ORDRONNEAU, Madame PLA-RODRIGUEZ **Adjoint**

Monsieur SAINT-BEAT, Madame FRECHET, Monsieur DEL FIORENTINO, Madame FORNASARI, Monsieur BEAUMONT, Madame RELLA, Monsieur JUDIT, Madame FERNANDEZ, Monsieur AVIANO, Madame PERTHUIS, Monsieur PATRY, Madame TRUILHE, Monsieur LATASTE, Madame BASSI, Monsieur LAUGA, Madame PIOFFET, Monsieur GAMBART, Madame SADRES, Monsieur ALIBERT **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame MANSE (donne pouvoir à Monsieur GAMBART)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	028
Nombre de procurations :	01

Rapporteur : **Monsieur Daniel LUNARDI**

I - Exposés des motifs

Au vu des enjeux concernant la transition énergétique, le syndicat départemental d'électricité et d'énergie Territoire d'énergie 47 a décidé de proposer aux collectivités, dans le cadre du groupement de commandes départemental ENR-MDE, une nouvelle action baptisée MOBiVE.H.A. qui consiste à s'équiper de véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de prises individuelles de recharge dans le cadre d'un marché public.

Cette opération permettra la massification des achats et ainsi d'obtenir de meilleurs prix dans le cadre de la commande publique.

II - Considérants et références juridiques

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la loi 2010-788 Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV),

Considérant que la ville de Boé est adhérente du groupement de commandes départemental ENR-MDE et que l'opération MOBiVE.H.A. présente un intérêt pour elle, au regard de ses besoins propres,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

DÉCIDER : de faire acte de candidature au marché public lié à l'opération MOBiVE.H.A., lancé dans le cadre du groupement de commandes départemental ENR-MDE,

DONNER MANDAT : à Madame le Maire pour signer tout document afférent à cette candidature,

PRÉCISER : que le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies TE47, chargé de procéder, dans le respect du Code de la Commande Publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, en vue de la satisfaction des besoins des membres,

PRÉCISER : que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution du marché est celle du coordonnateur,

PRENDRE L'ENGAGEMENT : d'exécuter, avec le ou les fournisseurs retenus, le marché public dont la ville de BOÉ est partie prenante,

PRENDRE L'ENGAGEMENT de régler les sommes dues au titre de ce marché et de les inscrire préalablement au budget.

Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20200928-lmc1DV2046X02-
DE
Date de télétransmission : 05/10/2020
Date de réception préfecture : 05/10/2020

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

SIGNE
Mme Pascale Luguët